

Le schéma de cohérence territoriale / Les zones d'expansion touristiques

Le **Schéma de cohérence territoriale** (abrégé par l'acronyme **SCOT** ou **SCoT**) est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage

Les zones d'expansion touristiques

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique «SDAT 2030» est considéré comme cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie, il constitue une partie intégrante du schéma national de l'aménagement du territoire «SNAT 2030», par lequel l'état compte assurer dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique.

L'Etat donne de ce fait, pour l'ensemble du pays ainsi que pour chacune des parties du territoire national, les orientations stratégiques d'aménagement touristique dans le cadre d'un développement durable.

✓ Les cinq objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique:

1. Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique en tant qu'alternative aux hydrocarbures.
2. Assurer un effet d'entraînement sur les autres secteurs (Travaux publics, agriculture, culture).
3. Concilier la promotion du tourisme et de l'environnement.
4. Valoriser le patrimoine historique, culturel et religieux précieux.
5. Améliorer d'une manière permanente l'image de l'Algérie.

✓ Les cinq dynamiques du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique sont :

1. La valorisation de la destination Algérie pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'Algérie ;
2. Le développement des pôles et villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement et le développement ;
3. Le déploiement d'un plan qualité tourisme(PQT) pour le développement de l'excellence de l'offre touristique nationale intégrant la formation par l'élévation

professionnelle, l'éducation, l'ouverture aux Technologies de l'Information et de la Communication(TIC);

4. La promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place d'un partenariat public – privé;

5. La définition et la mise en œuvre d'un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs – développeurs et attirer les investisseurs nationaux et internationaux.

✓ **-2 Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de wilayas (SDATW):**

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de Wilaya (SDATW) représente la déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique National horizon 2030. Le SDATW constitue la feuille de route pour la mise en tourisme de la wilaya à court, moyen et long terme.

Sur les 48 SDATW qui ont été lancés :

- **43 SDATW** achevés
- **05 SDATW** en cours d'études.